

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	9
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER. **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECL donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Emma ABREU, donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir Madame Sylvie MUNDVILLER

ABSENTS EXCUSES :

Madame Danièle KAMENI
Monsieur Samir METIDJI
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07332-AI
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Vœu déposé par la majorité municipale : « La santé de nos aînés ne peut être reléguée à une variable d'ajustement financière »

Texte intégral du vœu :

Alors que le Gouvernement a d'ores-et-déjà annoncé des possibles coupures d'électricité, la crise énergétique que nous traversons n'épargne pas les collectivités locales. Le conflit à l'est de l'Europe a en effet indirectement entraîné des conséquences importantes sur le pouvoir d'achat des Français, notamment avec une inflation importante et des capacités d'approvisionnement en baisse.

La Ville de Villeparisis, comme beaucoup de collectivités, a mis en place un plan de sobriété énergétique, en matière de consommation énergétique, d'isolation des bâtiments ou encore d'éclairage public, afin de participer à l'effort, tout en préservant un niveau de qualité de services publics pour les habitants.

Dans ce contexte, l'État a fixé une liste d'abonnés, identifiés comme « prioritaires ». En cas de délestage, il est prévu de maintenir l'alimentation électrique dans les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires, les signalisations et éclairages de la voie publique jugés indispensables à la sécurité, certaines installations industrielles comme celles relevant de la défense nationale.

Après avoir sollicité les services de l'État mais aussi des fournisseurs d'énergie, la Ville et le Centre communal d'action sociale ont découvert avec étonnement que les coupures d'électricité pourraient bien concerner les EHPAD et les résidences autonomie, qui ne seraient pas considérés comme prioritaires.

Nos aînés ne seraient pas « prioritaires » ...

L'instruction ministérielle du 13 octobre 2022 relative aux mesures pour anticiper les risques d'approvisionnement en électricité et gaz pour l'hiver 2023, nous demande de « garantir la sécurité des conditions d'exploitation des établissements médico-sociaux, en cas de défaillance des réseaux de distribution d'énergie électrique ».

Comment assurer la sécurité et le confort de nos résidents ? Comment garantir le fonctionnement de la téléassistance et de la restauration ? Que répondre aux familles face à cette incohérence et ce manque d'anticipation ? Le risque est réel. Une fois de plus, la concertation et la sollicitation des acteurs de terrain, des acteurs locaux, doivent être nécessaires pour des décisions qui impactent autant les collectivités et surtout les usagers des équipements publics.

C'est pourquoi, la Ville de Villeparisis demande à ce que les EHPAD et résidences autonomie soient inscrits comme prioritaires, et souhaite que la santé des résidents de ces établissements soit préservée du contexte économique et énergétique que nous connaissons.

Le conseil municipal de Villeparisis mandate Monsieur le Maire pour toute affaire relative à cette motion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07332-AI
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022